

ENQUETE PUBLIQUE

Article 24 et 26 du Décret wallon du 6 février 2014 relatif à la voirie

Demande de délimitation et de modification de voirie

la confirmation du tronçon A-B et modification par élargissement du tronçon C-D de la rue du Sandrau, inexistant à l'atlas des chemins vicinaux à Floreffe

Le Collège communal de Floreffe fait savoir, que l'Administration communale de Floreffe dont les bureaux se trouvent rue Emile-Romedenne 9-11 à 5150 Floreffe a introduit une demande de modification de voirie ayant pour objet la confirmation du tronçon A-B et la modification par élargissement du tronçon C-D de la rue du Sandrau, inexistant à l'atlas des chemins vicinaux, longeant la parcelle sise à front de la Rue du Sandrau à 5150 Floreffe cadastrée division 1, section D n°19A.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles 12, 24, 25 et 26 du Décret wallon du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Période de l'enquête publique		Lieu de clôture et adresse pour les réclamations et/ou observations
Début le 19 octobre 2026	Clôture le 17 novembre 2026	Maison communale, rue Emile Romedenne, 11 5150 Floreffe séance de clôture de 10 à 11h

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au service communal d'urbanisme, rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 ;
- Le(s) lundis sur rendez-vous (pris au plus tard 24 heures à l'avance) de 14 à 20 heures auprès d'un agent du Service Urbanisme (081/39 55 94)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période de l'enquête publique en indiquant la mention 2024FLF-rue du Sandrau EP

- soit par courrier ordinaire : Rue Emile-Romedenne 9 à 5150 Floreffe ;
- soit par courrier électronique : info.urbanisme@floreffe.be
- soit remises contre récépissé à un agent du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées sur rendez-vous pendant la même période ou du jour de clôture de l'enquête publique de 10 heures à 11 heures à la maison communale de Floreffe, 9, rue Emile-Romedenne à Floreffe.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme, tél. 081/39 55 94, dont les bureaux se trouvent à 5150 Floreffe, rue Emile Romedenne, 11

Par le Collège communal,

**La Directrice générale,
Stéphanie DENIS**

Signé numériquement par
Stéphanie DENIS, Directrice
générale
ADMINISTRATION COMMUNALE
DE FLOREFFE
Date : 28/09/2026 14:36:25



**Le Bourgmestre,
Philippe VAUTARD**

Signé numériquement par
Philippe VAUTARD,
Bourgmestre
ADMINISTRATION COMMUNALE
DE FLOREFFE
Date : 28/09/2026 09:00:37